



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 mai 2018

2018-04-74

Date d'affichage : 31/05/18

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-huit, le 29 mai 2018

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 mai 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT, Mme Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER à M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Bertrand DAUDIN à M. Eric LEMBO

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Emplois saisonniers 2018 – Complexe aquatique LE CUBE.

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant, et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Dans le cadre de la saison estivale 2018, il convient de recruter un contractuel saisonnier par référence au cadre d'emplois des Educateurs des Activités Physiques et Sportives (catégorie B) à temps complet dont les missions sont les suivantes :

- Assurer la surveillance et la sécurité des usagers du Complexe Aquatique Le Cosson
- Faire appliquer les règles d'hygiène et de sécurité
- Réaliser les premiers secours selon le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours de l'établissement

Titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif des activités de natation (BEESAN) ou du diplôme de maître-nageur sauveteur (MNS) ou du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport des activités aquatiques et de la natation (BPJEPS AAN), ou Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).

Titulaire de l'attestation de révision annuelle de la formation premiers secours en équipe niveau 1 ou 2 (PSE1 ou PSE2) ou BNSSA et DSA (défibrillateur semi-automatique)

La durée de recrutement est prévue pour une durée de 2 mois.

Le traitement sera calculé par référence à :

Pour les BEESAN-MNS- BPJEPS AAN:

- l'indice brut 429 de la grille indiciaire des Educateurs des APS

Pour les BNSSA :

- l'indice brut 379 de la grille indiciaire des Educateurs des APS

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

RECRUTE un agent en emploi saisonnier, comme précisé ci-dessus, sachant que les crédits sont prévus au budget primitif 2018, chapitre 012 – 64131

Le Président,
Jean-Paul ROCHE